



Déclaration publique d'intérêts du CORTECS au 11 décembre 2023

Le CORTECS est une association loi 1901 à fonctionnement collégial.

Le CORTECS a été rétribué financièrement pour l'élaboration de rapports scientifiques sur des pratiques exercées par des kinésithérapeutes pour le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de 2014 à 2016.

Le CORTECS est également rémunéré pour ses enseignements, ateliers et conférences :

- par certaines universités, notamment pour la réalisation de stages destinés aux doctorant.es ;
- par les rectorats des académies concernées pour les stages ou les ateliers à l'attention des enseignant.es du secondaire ;
- occasionnellement, par des associations notamment pour des conférences ;
- occasionnellement, par certains établissements scolaires ou collectivités territoriales pour des interventions ciblées auprès des élèves ou des enseignant.es ;
- occasionnellement par des SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) pour des interventions en établissement pénitentiaire.

En 2023, des rémunérations ont été perçues pour des interventions :

- à l'ESPOL (european school of political and social sciences – Lille),
- à l'université Paris 8,
- à l'université Aix-Marseille,
- à l'université Grenoble-Alpes,
- à l'université Clermont-Auvergne,
- à l'université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées,
- à l'université de Nîmes,
- à AgroParisTech,
- au CNAM (conservatoire national des arts et métiers – Nantes),
- à l'INP-ENSEEIH (N7 - Toulouse),
- à la maison d'arrêt de Seysses,
- à la médiathèque du CSE de la Maif (Niort),
- auprès du Réseau Canopée,
- auprès de la commune de Septèmes-les-Vallons,
- à l'UFR Dentaire de l'Université de Brest,
- à l'université de Bretagne Sud,
- à l'ENIB (école nationale d'ingénieurs de Brest).

D'autres interventions, bénévoles, ont été réalisées en 2023 auprès de plusieurs associations (Alderan, Apala, Parti pirate, Comité Para), au sein des Rencontres de l'Esprit Critique, au Pôle Numérique Brest Iroise (PNBI) de Plouzané...